

CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE DE BENGY-SUR-CRAON

SÉANCE du LUNDI 19 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 19 février, à 18 h 00, le conseil d'administration du Centre communal d'Action sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire et président.

PRÉSENTS : Monsieur Denis DURAND, maire et président, Mme Ghislaine LEGROS, vice-présidente, Mme Ghislaine ARPINO et Mme Bernadette GRIPPON, membres élus, Mme Florence GARREAU et Mme Elisabeth JAMET, membres désignés.

EXCUSÉS : Mme Virginie SERGEANT, membre élu, Mme Hélène GITTON et Mme Magali JULLIEN, membres désignés.

POUVOIRS : Néant.

DELIBERATION N° 01/19-02-2024 : VOTE du BUDGET PRIMITIF 2024

Le conseil d'administration,

Sur proposition de monsieur le président,

VOTE à l'unanimité le budget primitif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale de Bengy-sur-Craon qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à :

- **9 694 euros pour la section de fonctionnement**, crédits votés au niveau du chapitre,
- **0 euro pour la section d'investissement**, crédits votés au niveau du chapitre.

Adopté par :

6 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
--------------------	----------------------	---------------------

DÉLIBERATION N° 02/19-02-2024 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR 2024

Après examen et étude des demandes de subventions, et après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide d'attribuer les subventions suivantes :

Nom de l'Association	Montant
A.D.M.R. Nérondes-Sancoins-La Guerche à Nérondes	200 euros

Les dépenses seront imputées au compte 6574 du budget.

Adopté par :

6 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
--------------------	----------------------	---------------------

DÉLIBÉRATION N° 03/19-02-2024 : PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES SEANCES DE NATATION POUR LES ELEVES DE L'ECOLE DE BENGY.

Comme chaque année, les élèves de l'école de Bengy pourront bénéficier de séances de natation à la piscine de Saint-Germain du Puy (environ 25 élèves en 2023).

Sept séances sont prévues du 16 mai au 27 juin 2024.

Le conseil d'administration donne son accord pour la prise en charge des frais de transport et d'entrée à la piscine :

- Entrées à la piscine : 1,20 € par séance et par enfant (environ 210 € si 25 élèves)
- Transport : 7 transports à 160,00 € (1 120 €)

La dépense sera imputée au compte 6288 pour les frais d'entrée et au compte 6248 pour les frais de transport.

Adopté par :

6 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
--------------------	----------------------	---------------------

Le Président,



Denís DURAND.